

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DÉTENUE AU SECRET

Zahra Salih, militante du Mouvement du sud, est détenue au secret au Yémen depuis le 8 novembre. Elle risque de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International craint qu'elle ne soit détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion, ce qui ferait d'elle une prisonnière d'opinion.

Zahra Salih, 39 ans, a été arrêtée par des membres des forces de sécurité le 8 novembre à Aden, dans le sud du Yémen, alors qu'elle se rendait en voiture à un hôtel. Depuis lors, elle est en détention et n'a pas pu consulter d'avocat ni entrer en contact avec ses proches. Amnesty International pense qu'elle est détenue par le Service des enquêtes criminelles, à Aden.

Selon les informations reçues de sources yéménites par l'organisation, des membres des forces de sécurité se sont rendus au domicile de Zahra Salih le 7 novembre un peu avant minuit pour l'arrêter, mais les proches de cette femme leur ont dit qu'elle n'était pas chez elle et n'ont pas permis aux agents de perquisitionner sans autorisation. Son père a été arrêté le 8 novembre au matin, puis libéré quelques heures plus tard. Le même jour vers 10 heures du matin, les forces de sécurité ont perquisitionné au domicile familial mais n'ont pas trouvé Zahra Salih. Celle-ci a été interpellée vers 18 h 30, lorsque les forces de sécurité ont arrêté la voiture dans laquelle elle se trouvait. On ne connaît pas les raisons exactes de son arrestation. Néanmoins, selon des sources yéménites, elle a été visée parce qu'elle est un membre actif et déclaré du Mouvement du sud et qu'elle a participé à des manifestations.

Zahra Salih avait déjà été détenue pendant deux jours en octobre 2009 en lien avec les manifestations organisées dans le sud du Yémen. Le Mouvement du sud est une coalition de groupes politiques née des suites de ces protestations qui ont débuté en 2007 et qui, selon le gouvernement yéménite, appelle à l'indépendance de la partie méridionale du pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que Zahra Salih soit protégée contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il lui soit permis sans délai et régulièrement de consulter l'avocat de son choix, d'entrer en contact avec ses proches et de recevoir tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- priez-les de révéler la nature des charges éventuellement retenues contre cette femme et de s'assurer que toute procédure judiciaire engagée à son encontre soit conforme aux normes internationales d'équité ;
- faites remarquer que, s'il s'avérait qu'elle est détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion, Amnesty International la considérerait comme une prisonnière d'opinion et demanderait sa libération immédiate et inconditionnelle.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 JANVIER 2011 À :

Ministre de l'Intérieur
His Excellency Mutaheer Rashad al-Masri
Ministry of Interior
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 332 511 /
+967 1 514 532 / +967 1 331 899
Courriel : moi@yemen.net.ye
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Président de la République
His Excellency Ali Abdullah Saleh
Office of the President of the Republic of
Yemen
Sana'a
République du Yémen
Fax : +967 1 274 147
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Copies à :
Ministre des Droits humains
Her Excellency Dr Huda Ali Abdullatef Alban
Ministry for Human Rights
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 444 838 /
+967 1 419 555 / +967 1 419 700
Courriel : mshr@y.net.ye
Formule d'appel : *Your Excellency, /* Madame
la Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DÉTENUE AU SECRET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le sud du Yémen, des manifestations ont lieu de manière sporadique depuis environ trois ans. Elles ont commencé par les protestations de militaires à la retraite originaires du sud, qui expriment de manière croissante leur préoccupation quant au fait qu'ils ne bénéficient pas du même traitement que les militaires du nord du pays en matière d'emploi, de salaires et de pensions de retraite. La plupart de ces anciens soldats faisaient partie de l'armée de l'ex-République populaire démocratique du Yémen (RPDY), communément appelée Yémen du Sud. Après la réunification du pays en 1990, les troupes de la RPDY et de la République arabe du Yémen (RAY), communément appelée Yémen du Nord, ont été rassemblées en une seule armée, celle de la nouvelle République du Yémen. Cependant, à la suite de la guerre civile de 1994, qui s'est conclue par la défaite du sud, de nombreux soldats de l'ex-RPDY ont été renvoyés de l'armée. Ces anciens militaires, ainsi que ceux qui appartiennent encore à l'armée actuelle, affirment subir des discriminations par rapport aux soldats qui avaient fait partie de l'armée de la RAY. Le Mouvement du sud semble être apparu à la suite de ces manifestations et de celles liées aux discriminations globales dont les habitants du sud du pays estiment être victimes.

Il a organisé un certain nombre de manifestations dénonçant ce qu'il perçoit comme un manque de détermination du gouvernement à lutter contre la discrimination envers la population du sud du pays. Les autorités ont répondu avec brutalité à ces manifestations. Plusieurs dizaines de manifestants ont été tués dans les cortèges ou à proximité de ceux-ci. Dans de nombreux cas, ils semblent avoir été abattus illégalement car ils ne mettaient pas en danger la vie des membres des forces de sécurité ou d'autres personnes. Depuis le début des protestations en 2007, les forces de sécurité ont arrêté et détenu, bien souvent de manière arbitraire, des milliers de manifestants et de passants ainsi que des chefs de file et des militants du Mouvement du sud.

En août 2010, Amnesty International a publié un rapport qui soulignait le recours croissant du gouvernement yéménite à des lois répressives et des méthodes illégales face aux difficultés qu'il rencontre et pour faire taire ses détracteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le document intitulé *Yemen: Cracking down under pressure* (index AI : MDE 31/010/2010, août 2010), disponible à partir de l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/report/yemen-abandons-human-rights-name-counterterrorism-2010-08-24>.

AU 258/10, MDE 31/015/2010, 16 décembre 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

